

Caméras et dômes



SITE SOUS VIDÉOPROTECTION

Conformément au règlement européen RGPD (2016/679)
et aux articles 82 du code de la sécurité intérieure
(L.225-1 à L.225-9 / L.251-1 à L.251-11 / L.613-1
et L.613-10 / R.251-1 à R.253-4)

Pour toute information sur l'accès aux images,
merci de vous adresser à :

ÉTIQUETTE AFFICHAGE LÉGAL VIDÉOSURVEILLANCE

REF : 1090/ETI

ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES

Résumé

ÉTIQUETTE AFFICHAGE LÉGAL VIDÉOSURVEILLANCE

Description

CETTE ÉTIQUETTE, DESTINÉE À ÊTRE POSITIONNÉE À L'ENTRÉE DES ZONES VIDÉO-PROTÉGÉES, EST OBLIGATOIRE DANS TOUS LES TYPES D'INSTALLATION.

VENDUES PAR PAQUET DE 25 ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES

DIMENSIONS (MM) : 180 X 100

IF YOU LOVE YOUR BUILDING